

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 février 2023 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 03/02/2023	Conseillers en exercice : 15
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13/02/2023	Présents : 15
	Votants : 15

Présents :

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean.Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés ayant donné procuration :

Excusés n'ayant pas donnée procuration :

Secrétaire de séance :

Madame Estelle CASTAING

Ordre du Jour :

1. Lotissement Les Jardins du Sarailhé : Attribution des lots 4 et 14
2. Adhésion de la commune de Mancieux au Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save – Modification des statuts
3. Salle des fêtes : Avancement du projet de rénovation
4. Ecole : Réflexion sur la création de nouveaux espaces
5. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00

- Approbation du PV de la séance du 01 décembre 2022 (séance précédente)

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
15	15	0	0	

1. Lotissement Les Jardins du Sarailhé : Attribution des lots 4 et 14

• **Attribution du lot 4**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la pré-réservation du lot 4 dans le lotissement communal « les Jardins du Sarailhé ».

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'attribuer le lot 4 d'une contenance de 1100 m² au prix de 110€/m² soit 121 000€ à M. et Mme AUTET Christophe et Ophélie domiciliés Lieu-dit Cristiana – 32450 Boulaur.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
15	15	0	0	

• **Attribution du lot 14**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la pré-réservation du lot 14 dans le lotissement communal « les Jardins du Sarailhé ».

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'attribuer le lot 14 d'une contenance de 977 m² au prix de 130€/m² soit 127 010€ à M. WINCENTY Steeve domiciliés 66 rue de Belbèze - 31170 Tournefeuille.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Décision adoptée à l'unanimité
15	15	0	0	

Monsieur le Maire rappelle que l'échéance de l'emprunt est au 10 avril 2023. Il sera nécessaire de réaliser une relance de prêt de 300 000€ sur 6 mois à un an, pour ne pas se retrouver en défaut de paiement.

Au 10 avril, nous rembourserons environ 200 000€.

Actuellement, 3 ventes sont actées et 5 compromis sont en cours.

Mme ANDREONI s'interroge sur le fonctionnement du lot réservé aux logements sociaux ? Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un lot que la commune donnera à une société gestionnaire de logements sociaux afin qu'ils construisent deux habitations à loyers modérés. Sachant que dans le Gers, 80% des habitants pourraient être bénéficiaire d'un logement social.

Le PLUI-H en cours d'élaboration imposera un certain pourcentage de logements sociaux en fonction du nombre de logements créés. Cette règle ne s'appliquera qu'au moment de l'approbation du PLUI-H.

M. le Maire rappelle aussi l'opération de « village retraite », mais ce projet doit être animé par la CCGT qui actuellement fait une étude sur les logements des jeunes.

• **Annulation délibération 20220915-07**

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'annuler la délibération 20220915-07 attribuant le lot 8 à Monsieur et Madame LEGRAND Flora et Harris.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'annuler la délibération 20220915-07 attribuant le lot 8 à M. et Mme LEGRAND ;
- De remettre à la vente le lot 8 ;

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	Décision adoptée à l'unanimité
---------------	------------	-------------	-----------------	--------------------------------

2. Adhésion de la commune de Mancieux au Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save - Modification des statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 5211-18 transposable aux syndicats mixtes fermés, conformément à l'article L 5711-1 ;

Vu la délibération n° 2018-08-19 du 11 octobre 2018 de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat demandant l'adhésion au SEBCS pour l'exercice de la compétence « eau » sur le territoire de la commune de MANCIOUX ;

Vu la délibération n° 32-2019 du 4 octobre 2019 de la commune de MANCIOUX demandant l'adhésion au SEBCS pour la compétence « assainissement » ;

Vu la délibération n° 2023-01/SJ/013 du SEBCS décidant d'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SEBCS au territoire de la commune de Mancieux, membre de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour la compétence « eau » et l'adhésion de la commune de Mancieux au SEBCS pour la compétence « assainissement » ;

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion et la modification des statuts en conséquence.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SEBCS au territoire de la commune de Mancieux, membre de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat pour la compétence « eau » ;
- D'approuver la demande d'adhésion de la commune de Mancieux au SEBCS pour l'exercice de la compétence « assainissement » ;
- D'approuver en conséquence, la modification des statuts du SEBCS (annexés à la présente délibération) ;
- Et charge le Maire de prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	Décision adoptée à l'unanimité
---------------	------------	-------------	-----------------	--------------------------------

3. Salle des fêtes : Avancement du projet de rénovation

Deux rencontres ont déjà eu lieu entre élus, pour le projet de rénovation de la salle des fêtes. Aujourd'hui, il est nécessaire de définir les surfaces des pièces selon la volonté des élus. Monsieur SERVAT propose de se rencontrer pour affiner et définir le projet. Réunion à la salle des fêtes le mercredi 15 février à 21h00.

Monsieur POLIANI souhaite un projet rationnel sans avoir à revenir dessus lorsque les travaux seront achevés.

4. Ecole : Réflexion sur la création de nouveaux espaces

Monsieur le Maire rappelle que lors des derniers Conseils Municipaux, il avait abordé le problème des locaux de la garderie et de la cantine. Suite à la visite de Jeunesse et Sport et de Mme Montaut, Directrice du Service Jeunesse de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine le 25 août, 3 services à la cantine ont été mis en place.

Monsieur le Maire indique que la cantine a été mise à disposition de l'ALAE le matin et le soir. Mme RAVERA vient de 09h à 10h nettoyer la salle de restauration.

Monsieur le Maire expose les trois solutions envisageables pour l'extension des locaux de l'école :

- M. SERVAT avait proposé la surélévation du préau pour installer la cantine. Avec un escalier qui descend dans la cour et un accès extérieur côté rue de Cagueloup (accès handicapé).
- Aménager l'épicerie en cantine
- Installer des algécos définitifs sur les coteaux. Fermer les deux accès de l'école de 09h à 16h00 par de grands portails. Ce qui permettrait d'agrandir la cour de récréation sur ce temps-là. Solution rapide et efficace à mettre en place. Le coût s'élève à environ 1100€ / m²

Monsieur SERVAT ajoute qu'ouvrir la cours de récréation sur l'espace parking est une très bonne idée même si on opte pour l'option surélévation du préau.

Monsieur LOUBENS demande si on ne peut pas utiliser le préau pour la cantine. Monsieur le Maire répond que cela réduirait fortement la cours.

Les élus souhaitent demander l'avis à un architecte et faire faire un chiffrage grossier.

5. Questions diverses

➤ **Panneau Pocket :** Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a souscrit à l'abonnement Panneau Pocket pour l'ensemble de ses communes membres pour qui l'application est donc entièrement gratuite.

Il s'agit d'une application mobile d'informations et d'alertes N°1 en France. La population reçoit en temps réels les notifications des actualités de leur territoire. Monsieur le Maire propose de s'abonner. Le Conseil Municipal approuve la mise en place de cette application sur la commune.

➤ **Salle des fêtes :**

○ OCDM 31/32 : L'Association OCDM 31/32 qui organise des maraudes a demandé l'utilisation de la salle des fêtes un soir par semaine pour organiser des soirées dansantes. Monsieur le Maire rappelle la règle. L'association doit compter 50% d'adhérents Auradéens. De plus, la salle des fêtes est déjà prise le mardi et jeudi soir. Les élus refusent la demande de l'association OCDM 31/32.

○ Monsieur POLIANI demande s'il est possible d'acheter un robinet pour la cuisine de l'évier avec douchette. Demande acceptée.

M. SERVAT demande s'il est possible d'acheter un congélateur de 200 litres, vu que les chasseurs ont récupéré le leur. Un devis sera fait à Amis Prix à l'Isle-Jourdain.

➤ **Collecte de Sapin :** Un administré a demandé s'il était envisageable de mettre en place en janvier une collecte de sapin de Noël comme à l'Isle-Jourdain. Les élus sont favorables à cette demande, un espace sera mis en place en janvier 2024.

➤ **Demande de Subvention :** L'école Robert Castaing de Lias a sollicité une demande de subvention pour le projet pédagogique de classe découverte prévue en juin 2023. En effet un enfant domicilié à Auradé est scolarisé à Lias. Après discussion, les élus refusent la demande du fait de la non-

participation aux sorties scolaires de l'école primaire d'Auradé. Monsieur SERVAT aurait été favorable si la famille était dans le besoin.

➤ **Renouvellement réseau AEP** : Le Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save a informé la Mairie des travaux de renouvellement du réseau AEP sur la commune pour un montant de 117 870.40€HT.

➤ **Epicerie** : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu une administrée qui souhaite installer une épicerie avec des produits locaux et d'autres prestations sur la commune. Elle s'est renseignée sur le local épicerie pour sa remise en état. Suite à plusieurs discussions sur ce local, les élus restent sur l'idée de créer quelque chose de plus communautaire. De plus au vu de la proximité avec l'Isle-Jourdain, il semble que cela ne sera pas rentable. Une étude marché sera diligentée par cette personne.

Pour M. POLIANI, il faut que le Conseil reste cohérent, deux demandes ont déjà été refusées. Les élus après plusieurs échanges souhaitent que ce local reste communal.

➤ **City-Stade**: M. CLOS demande si les travaux sont achevés. Monsieur le Maire indique qu'il reste encore quelques jours avant son achèvement. Il faudra cependant restaurer le chemin d'accès qui a été raviné par les pluies.

➤ **Boulodrome** : M. SERVAT demande quand la scène extérieure va être construite. M. le Maire indique qu'un point doit être fait avec les agents techniques et M. ANDREONI, Président de la Boule Auradéenne pour la création de deux terrains extérieurs en plus.

➤ **Haie Lotissement** : M. LAMAGAT demande s'il est possible de tailler moins souvent les haies du lotissement du Mican. Qu'elles puissent pousser jusqu'à hauteur des grillages pour cacher les habitations. M. le Maire discutera avec les agents techniques.

➤ **Routes** : Mme ANDREONI demande si une opération sur les routes est prévue ? M. le Maire indique que les agents techniques ont effectués cette semaine le rebouchage des trous sur la commune. Mais une opération plus importante sera faite dans l'année avec un entretien bi-couche. Mme ANDREONI explique que la route du Bassioué qui a été rénovée récemment est déjà dégradée. Elle s'est affaissée à certains endroits. M. LOUBENS signale que du fait de la sécheresse et des retraits d'argiles, même l'enrobé ne tiendrait pas, les routes s'affaisseraient aussi.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 09/02/2023

1. Attribution du lot 4 dans le lotissement Les Jardins du Sarailhé
2. Attribution du lot 14 dans le lotissement Les Jardins du Sarailhé
3. Annulation de la délibération 20220915-07
4. Adhésion de la commune de Mancieux au Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save – Modification des statuts.

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

Mme CASTAING Estelle
Secrétaire de séance

Le Maire,

Francis LARROQUE.

